

Séance du mardi 8 septembre 2015

Convocation du Conseil Municipal le 28 août 2015 (affichage ce même jour), à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Travaux divers
- Enquête publique mise à jour du plan de zonage de l'assainissement
- Agenda Accessibilité Programmée
- Contrats d'assurance des risques statutaires
- Compétence école de musique intercommunale de l'Aillantais et modification statutaire
- Affaires et questions diverses.

A 20 h 30, Monsieur Gérard CHAT, Maire, déclare la séance ouverte.

Présents : Gérard CHAT, Joëlle VOISIN, Bernard CASSINA, Gérard VAN DER SLIKKE, David ANSEL, Patrick EDOUARD, Chantal FAUVIOT, Philippe BERTIN, François BOURGUIGNON, Joël MACHAVOINE, Franck GONTHIER, Nicole HERVIER, Annabelle ALVES DOS SANTOS.

Absents : Thierry PERRIGNON pouvoir à Chantal FAUVIOT

Joëlle VOISIN est élue secrétaire de séance.

Emilie LAFORGE et Marie-Agnès PETIT, secrétaires, assistent également à la réunion.

TRAVAUX DIVERS

EGLISE SAINT FIRMIN ET SAINT ETIENNE : Des travaux de restauration des contreforts de l'église sont à réaliser.

Après consultation, il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre à l'architecte des bâtiments de France, Antoine LERICHE.

L'estimation des travaux à engager est la suivante :

- Maçonnerie/taille de pierre	45 000.00 €
- Couverture	5 000.00 €

Total HT **50 000.00 €**

Frais de maîtrise d'œuvre :

Etude	1 400.00 €
Travaux	3 750.00 €

Coordination SPS 500.00 €

Frais maîtrise d'ouvrage
(dossier, publicité) 1 000.00 €

Imprévus 3 350.00 €

Total général HT **60 000.00 €**

Total général TTC

72 000.00 €

Le plan de financement envisageable se décompose somme suit :

	Base de calcul	%	Montant
ETAT (ministère de la culture au titre du classement de M.H.	60 000.00	50	30 000.00
CONSEIL DEPARTEMENTAL YONNE	60 000.00	20	12 000.00
COMMUNE	60 000.00	30	18 000.00
		100	60 000.00

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- l'estimation du montant des travaux de restauration,
- le plan de financement proposé ci-dessus,

Il accepte :

- de confier à Monsieur Antoine LERICHE, architecte des bâtiments de France, la mission de maîtrise d'œuvre,
- de charger le maire de solliciter toutes les subventions.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE : une consultation a été lancée pour la réfection de la voirie, en enrobé coulé à froid, Allée des Oiseaux. Une seule entreprise a répondu et avec une offre très élevée de 11 368,20 € HT. Il est proposé de ne pas donner suite à cette consultation.

TROTTOIRS : les travaux de création de trottoirs rue de Paris et rue de Malesherbes sont terminés.

ECOLE : la restauration de la toiture et le remplacement des menuiseries ont été réalisés. La salle de classe de Frédéric BROCHIER, le couloir et la salle d'évolution ont été rafraichis. L'aire de jeux est installée.

SITE CINERAIRE : A la demande de certains habitants de la commune de mettre en place au cimetière un site cinéraire, le maire a consulté trois entreprises, l'une propose un projet complet (columbarium, caveau- urne, jardin du souvenir, stèle et bancs) pour une somme de 18 000 € HT.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent :

- le principe de création d'un site cinéraire à côté du carré du souvenir,
- le choix de la société MUNIER,

Ils acceptent de proposer au Centre Communal d'Action Sociale de participer au coût de ce site à hauteur de 1/3 du montant. En effet, les recettes de la vente des concessions sont réparties sur cette base là entre la commune et le CCAS.

ENQUETE PUBLIQUE MISE A JOUR DU PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT

L'enquête publique relative à la modification du plan de zonage de l'assainissement de la commune se déroulera du 12 septembre au 16 octobre 2015 inclus.

Les commissaires désignés par le tribunal administratif de Dijon sont monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL commissaire titulaire et monsieur François GENREAU commissaire suppléant.

La publicité a été régulièrement effectuée.

Le registre d'enquête publique sera disponible, en mairie, durant la période précitée aux heures d'ouverture de la mairie. Le commissaire tiendra des permanences le samedi 12 septembre 2015 de 9 heures à 12 heures, le 21 septembre 2015 de 9 heures à 12 heures, le 7 octobre 2015 de 9 heures à 12 heures et le 16 octobre 2015 de 16 heures à 19 heures.

AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

La loi accessibilité du 11 février 2005 impose la mise aux normes accessibilité avant le 1^{er} janvier 2015 des établissements recevant du public (ERP).

Depuis cette date les propriétaires d'ERP qui n'auraient pas encore effectué les travaux de mise aux normes, bénéficient du dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Le dossier de programmation budgétaire des travaux sur une période de 3 ans doit être déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015.

La demande de prorogation pour un maximum de 12 mois doit être sollicitée avant le 27 septembre.

L'Agence Technique Départementale propose un accompagnement à la rédaction de l'Ad'AP.

Le maire rappelle que trois bâtiments sont concernés : la mairie, l'église et l'école.

Afin de répondre à nos obligations, il convient de délibérer pour demander une prorogation de la date limite de remise de l'Ad'AP de 6 mois et d'autoriser le maire à demander l'assistance de l'agence technique départementale 89.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la demande de prorogation du délai. Ils autorisent le maire à demander l'assistance de l'Agence Technique Départementale pour la rédaction de l'Ad'AP.

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne a communiqué les nouvelles conditions des contrats d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la commune en cas de maladie des agents communaux.

Ce contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 4 ans.

Les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer les conventions en résultant.

COMPETENCE ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE L'AILLANTAIS ET MODIFICATION STATUTAIRE

Lors du 2 juillet 2015 le conseil communautaire a accepté, à l'unanimité, la modification des statuts de la CCA pour lui permettre de gérer l'école de musique. Depuis 1997 la communauté de communes participait aux frais de fonctionnement de cette association grâce au versement d'une subvention annuelle.

Il est demandé aux communes membres de la CCA de délibérer.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte que la CCA assure désormais cette compétence, ce qui suppose, pour la CCA de :

- Modifier la compétence action culturelle de la CCA en ces termes : « Action culturelle (musique) : favoriser et développer l'initiation de l'enseignement de la musique dans la CCA par la gestion de l'école de musique intercommunale de l'Aillantais ».
- Assurer la gestion à compter du 1^{er} janvier 2016 afin de conventionner avec l'association Yonne Arts Vivants, qui assure la fonction d'employeur pour la mise à disposition de professeurs et avec le conseil départemental de l'Yonne qui accorde son soutien financier à l'école de musique intercommunale de l'Aillantais.
- De supporter les charges afférentes à cette gestion et le cas échéant celles relatives aux locaux utilisés par l'école et mis à disposition par la commune d'Aillant sur Tholon.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Festival SEN'EN FETE** : Le festival a été réussi. Près de 800 personnes s'y sont succédé (famille, enfants et jeunes adultes). L'ensemble des associations étaient présentes. Le tir du feu d'artifice effectué gracieusement par Sandy BLANCHE a été particulièrement apprécié. Le maire remercie toutes les personnes qui ont participé au succès de ce festival et notamment les membres du comité des fêtes. Une réunion de bilan est programmée le 25 septembre prochain. Elle permettra d'identifier les points qui seront à améliorer à l'avenir.

- **Fête du Lavoir** : Philippe BERTIN, président de l'association est très satisfait de la fête annuelle du lavoir.

- **Cabinet d'ostéopathes** : les ostéopathes viennent de faire part de leur intention d'arrêter leurs permanences à Senan à compter du 1^{er} septembre 2015.

- **CCA** : Le président de la communauté vient de faire savoir aux élus de l'Aillantais que le Préfet proposerait à la commission intercommunale de coopération intercommunale que le contour territorial de la CCA reste tel qu'il est aujourd'hui. L'union et la détermination des élus semblent avoir été entendues.

- Dans la mesure où ce sont les élections régionales les 6 et 13 décembre prochains, le CCAS avait proposé de fixer le repas des anciens au 29 novembre. Dans la mesure où le 28 novembre c'est le dîner de la Sainte Barbe, le repas des seniors aura lieu le samedi 12 décembre 2015 - midi.

- Dans le cadre des journées du patrimoine, l'église de Senan sera ouverte le samedi après midi 19 septembre. Un questionnaire avec un jeu permettant aux enfants de découvrir les richesses du patrimoine de la CCA sera mis à disposition du public à l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Nombre de conseillers		
En exercice : 14	Présents : 13	Ayant pris part aux votes : 14
Gérard CHAT	Joëlle VOISIN	Bernard CASSINA
Gérard VAN DER SLIKKE	David ANSEL	Thierry PERRIGNON Pouvoir à Chantal FAUVIOT
Patrick EDOUARD	Philippe BERTIN	Chantal FAUVIOT
Joël MACHAVOINE	Nicole HERVIER	François BOURGUIGNON
Annabelle ALVES DOS SANTOS	Franck GONTHIER	